

## **HONORAIRES D'AGENCE - TARIFS AU 13/01/2023**

#### TRANSACTION SUR IMMEUBLE

Ventes inférieures à 90 000 euros	Forfait de 8.000€ TTC
De 90 001 à 150 000 euros	9,5% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM
De 150 001 à 200 000 euros	8,5% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM
De 200 001 à 300 000 euros	7,5% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM
De 300 001 à 800 000 euros	6,5% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM
De 800 001 à 1 200 000 euros	6% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM
Ventes au-delà de 1 200 001 euros	5,5% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat signé

#### **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL**

Cession de fonds de commerce inférieur à 80.000€ : **forfait de 8.000€ HT** Cession supérieure à 80.001€ : **10% HT du montant de la cession TTC** 

## LOCATION BAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES LOI DU 6 JUILLET 1989

<u>Honoraires à charge du bailleur</u>: visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux, négociation et entremise, 1 mois de loyer charges comprises avec un forfait minimum de 15€ / m2

<u>Honoraires à charge du locataire</u>: visite, constitution du dossier, rédaction du bail 12€ / m2 , état des lieux d'entrée 3€ / m2

Etat des lieux seul sans location 300 euros TTC à la charge du propriétaire

# **LOCATION BAUX COMMERCIAUX**

Honoraires à la charge du preneur de 10% du loyer hors charges triennales

Les honoraires comprennent les frais de publicité, les visites, la constitution du dossier technique de mise en location et la constitution du dossier locataire.

#### TRANSACTION SUR IMMEUBLE OFF MARKET

10% TTC du prix de vente maximum

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat signé

TVA en vigueur au 13/01/2023 : 20%